



Séance ordinaire du conseil municipal Lundi le 6 février 2017

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth tenue ce sixième (6) jour de février deux mille dix-sept (2017) à dix-neuf heures trente (19h30), au 12 rue de l'Église, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Mesdames:	Hélène Laboissonnière, maire Guylaine Pelletier, conseillère siège 1
Monsieur :	Yvan Bouchard, conseiller siège 2 Siège 3 vacant
Monsieur :	Jean Bernier, conseiller siège 4
Madame :	Léda Villeneuve, conseillère siège 5
Monsieur :	Gilles Gagnon, conseiller siège 6

Formant quorum sous la présidence de Madame Hélène Laboissonnière maire; Madame Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire trésorière, fait fonction de secrétaire. Madame le maire déclare la séance ouverte à 19h30, souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1. Ouverture de la séance à 19 h 30
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 janvier 2017
5. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017
6. Correspondance
7. Démission d'une conseillère
8. MMQ, visite d'inspection – Recommandations
9. Services juridiques, changement de cabinet
10. Gestion Financière
 - 10.1. Factures du mois
 - 10.2. 3^{ème} versement pour l'entretien des chemins d'hiver
 - 10.3. 2^{ème} versement pour l'entretien des Sentiers d'Ixworth 2016-2017
 - 10.4. Demandes de dons et commandites
 - 10.5. Visiteurs Européens le 17 février 2017
11. Administration
 - 11.1. Mandat à la firme Mallette pour effectuer la reddition de compte demandée par Recyc-Québec
 - 11.2. Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes par l'entremise de la MRC de Kamouraska
 - 11.3. Désignation d'un représentant municipal pour assister à la vente pour taxes avec droit d'acquérir l'immeuble pour et au nom de la municipalité
12. Urbanisme
 - 12.1. Signifier à la MRC de Kamouraska, notre intérêt pour que celle-ci procède à la révision des instruments d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du SADR en date du 24 novembre 2016
13. Santé et bien-être
 - 13.1. Autorisation processus de réactivation du plan de développement
14. Varia
 - Appui – Regroupement pour un Québec en santé
 - Appui – Report de la réforme du programme de crédit de taxes foncières agricoles
 - Proclamer la 3^e semaine de février comme étant Les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité
 - Motions de félicitations
15. Période de questions
16. Prochaine séance de travail
17. Prochaine séance ordinaire
18. Levée de la séance

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER JANVIER 2017		
ADMQ	Cotisation annuelle 2017	859.64 \$
AMEUBLEMENT TANGUAY	Réfrigérateur	862.30 \$
AGRO ENRIRO LAB	Alalyses TEU	49.44 \$
BURO PLUS	InfOnésime fév. 2017	115.31 \$
BURO PLUS	Chemises-étiquettes laser	37.43 \$
BURO PLUS	Vente contrat de service	14.05 \$
BURO PLUS	Vente contrat de service	36.05 \$
CARON DOMINIC	Réso 264-2016 vers. 2/3	666.67 \$
CO-ÉCO	Calendrier collectes 2017	360.06 \$
FONDS D'INF. TERRITOIRE	Mutations	8.00 \$
GROUPE DYNACO	Achats rép. salle Les Générations	30 323.75 \$
GROUPE DYNACO	Pelle, sel à glace (patinoire)	128.83 \$
IDC INFORMATIQUE	Backup 12 mois	758.69 \$
MARCEAU SOUCY BOUDREAU	Honoraires professionnels	724.34 \$
MRC KAMOURASKA	Inspection -hres surplus	1 155.57 \$
NORDA STELO	Plan d'intervention 75%	2 072.43 \$
PG SOLUTIONS	Formation	196.61 \$
SECOURS RM	Trousse prem. soins patinoire	36.73 \$
SERVICES SANITAIRES ROY	Tonnage déc. 2016	152.47 \$
STEVE MARTIN	Contrat ent. mén. Réso 200-2016	600.00 \$
TRANSPORT PIERRE DIONNE	Contrat entretien chemins 3/5	27 276.22 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Tonnage déc. 2016	888.97 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Crédit tonnage 2016	(342.90) \$
	Sous-total	66 980.66 \$
BELL CANADA	418-856-3018	178.66 \$
BELL MOBILITÉ	418-860-8886	37.92 \$
HYDRO QUÉBEC	Éclairage public	258.06 \$
HYDRO QUÉBEC	Garage	46.22 \$
HYDRO QUÉBEC	Bio-fosse	782.88 \$
HYDRO QUÉBEC	Station de pompage	87.30 \$
HYDRO QUÉBEC	Chalet loisirs	348.54 \$
HYDRO QUÉBEC	Hôtel de ville	462.41 \$
HYDRO QUÉBEC	2e compteur	1 048.08 \$
VISA	Frais de poste	881.70 \$
SALAIRES NETS DES EMPLOYÉS	Au 2017-01-31	4 106.76 \$
DAS ET COTISATION EMPLOYEUR	Au 2017-01-31	1 912.40 \$
GRAND TOTAL		77 131.59 \$

La directrice générale dépose au Conseil la lettre de démission de la conseillère madame Marie-Pier Beaulieu au siège 3. Par la présente, la directrice générale annonce au Conseil qu'il y a immédiatement vacance au siège 3.

Lorsqu'un poste de membre du conseil devient vacant moins de 12 mois avant le jour fixé pour la prochaine élection régulière, l'élection partielle est facultative. Dans un tel cas, la décision de tenir une élection partielle appartient au conseil.

La question sur la table est la suivante : Êtes-vous en faveur d'une élection partielle ? 4 non 1 oui

Rés.018-2017 Élection partielle

Attendu qu'une élection générale a lieu le 5 novembre prochain;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Bouchard
Et résolu à la majorité des conseillers :

Que le Conseil conclut de ne pas tenir d'élection partielle.

ADOPTÉE

Rés.019-2017 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu tout en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE

Rés.020-2017 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour

ADOPTÉE

Rés.021-2017

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017

Les suivis sont inclus au présent procès-verbal

CORRESPONDANCE

Télévision communautaire du Kamouraska, formulaire d'adhésion
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique AQLPA, formulaire d'adhésion
Association des Lynx du Cégep Édouard Montpetit, (Justine Pelletier, hockey féminin collégial, tournoi international à Washington, demande de commandite
Association du Hockey mineur du Kamouraska, demande de commandite
MRC de Kamouraska, projet de protocole d'entente et projet de résolution
Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, demande d'appui
Regroupement pour un Québec en santé, demande d'appui
Marie-Pier Beaulieu, lettre de démission
MMQ, ristourne 1 717\$
MMQ, visite d'inspection – Recommandations
Me Rino Soucy, changement de cabinet
MRC de Kamouraska, informations
MDDELCC, inventaire des systèmes de distribution d'eau potable

Rés.022-2017

Démission d'une conseillère

La directrice générale fait la lecture de la lettre de démission de Madame Marie-Pier Beaulieu en tant que conseillère de la municipalité. Le Conseil remercie Madame Beaulieu pour ses services rendus à la municipalité et lui souhaite bon succès dans ses projets futurs.

Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la démission de Madame Marie-Pier Beaulieu soit acceptée.

ADOPTÉE

Rés.023-2017

MMQ, visite d'inspection -- Recommandations

Attendu que la Mutuelle des municipalités du Québec soutien ses membres sociétaires dans l'application des meilleures pratiques de gestion de risques et de prévention;

Attendu que la Mutuelle des municipalités du Québec a précédé à la visite de nos installations le 18 janvier 2017;

Attendu que des modifications sont nécessaires et qu'elles doivent être mises en application dans un délai de 90 jours;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gagnon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil autorise la directrice générale à entreprendre les démarches nécessaires afin d'apporter les correctifs identifiés au formulaire de recommandation de la MMQ et ainsi améliorer la sécurité des lieux et des bâtiments.

ADOPTÉE

Rés.024-2017 Services juridiques, changement de cabinet

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de continuer d'obtenir des services juridiques en municipal et en droit du travail;

Attendu que la municipalité a confié le mandat de services professionnels en droit municipal et droit du travail à Me Rino Soucy du cabinet Marceau Soucy Boudreau;

Attendu que la municipalité désire continuer d'être représentée par Me Rino Soucy et de retenir ses services en droit municipal et en droit du travail;

Attendu le contenu de la lettre de Me Rino Soucy adressée au maire et au DG le 2 février 2017, ladite lettre faisant partie intégrante de la présente résolution;

Attendu que Me Rino Soucy s'est engagé dans la lettre mentionnée ci-dessus à maintenir les services juridiques à la municipalité aux mêmes conditions financières autant pour le forfait téléphonique que le taux horaires;

Il est proposé madame la conseillère Guylaine Pelletier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité notifie et demande au cabinet Marceau Soucy Boudreau de transférer tous ses dossiers actifs, soit tout le contenu papier, informatique ou tout autre information pertinente requise à Me Rino Soucy du cabinet Dufresne Hébert Comeau;

Que la municipalité notifie et requiert du cabinet Marceau Soucy Boudreau que le transfert de dossiers requis ci-dessus soit fait immédiatement sur notification de la présente résolution.

ADOPTÉE

Gestion financière

Rés.025-2017 Factures du mois

Il est proposé monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement des comptes du mois de janvier 2017 au montant de **77 131.59\$**.

ADOPTÉE

Rés.026-2017 3^{ème} versement pour l'entretien des chemins d'hiver

En respect avec le contrat,
Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité procède au paiement du 3^{ème} versement pour l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉE

Rés.027-2017 2^{ème} versement pour l'entretien des Sentiers d'Ixworth 2016-2017

En respect avec le contrat,
Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité procède au paiement du 2^{ème} versement pour l'entretien des Sentiers d'Ixworth 2016-2017.

ADOPTÉE

Rés.028-2017 Demandes de dons et commandites

Après étude des demandes reçues,

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Pelletier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité retienne les demandes suivantes :

Télévision communautaire du Kamouraska, 20\$

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique AQLPA, 100\$

Association des Lynx du Cégep Édouard Montpetit, (Justine Pelletier, hockey féminin collégial, tournoi international à Washington), 100\$

Association du Hockey mineur du Kamouraska, 50\$

ADOPTÉE

Rés.029-2017 Visiteurs Européens le 17 février 2017

Attendu que le Camp musical de St-Alexandre reçoit des visiteurs Européens le 17 février prochain;

Attendu qu'une visite du Pont couvert est prévue;

Attendu que le groupe se dirigera vers le Chalet d'Ixworth pour le repas du soir;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité offre le vin d'honneur pour un montant maximum de 100\$.

Que la Municipalité invite la population à se joindre aux visiteurs pour le repas du soir.

ADOPTÉE

Administration

Rés.030-2017 Mandat à la firme Mallette pour effectuer la reddition de compte demandée par Recyc-Québec

Considérant que la municipalité a compétence en matière de collecte sélective de matières recyclables;

Considérant que la municipalité doit produire une reddition de comptes à l'organisme Recyc-Québec afin de bénéficier de la compensation prévue selon la loi;

Considérant que cette reddition doit s'accompagner d'un rapport du vérificateur externe;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gagnon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth mandate la firme Mallette sncrl, comptables agréés, d'agir comme vérificateur externe et de produire le rapport spécial demandé par Recyc-Québec, et ce avant le 30 juin 2017.

Que la Municipalité acquitte les frais reliés audit mandat.

ADOPTÉE

Rés.031-2017 Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes par l'entremise de la MRC de Kamouraska

Madame Maryse Lizotte directrice générale, secrétaire-trésorière dépose la liste des immeubles qui devront être vendus pour arrérages de taxes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la directrice générale, secrétaire-trésorière soit autorisée à transmettre à la MRC de Kamouraska, la liste des immeubles qui devront être vendus pour arrérages de taxes.

ADOPTÉE

Rés.032-2017 Désignation d'un représentant municipal pour assister à la vente pour taxes avec droit d'acquérir l'immeuble pour et au nom de la municipalité

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil municipal mandate Madame Maryse Lizotte, directrice générale, secrétaire-trésorière à titre de représentante de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth pour la vente pour taxes impayées des immeubles avec le droit d'acquérir pour et au nom de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth tout immeuble figurant sur la liste de vente pour taxes situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth avec comme mise la couverture des taxes et frais de ventes.

ADOPTÉE

Urbanisme

Rés.033-2017 Signifier à la MRC de Kamouraska, notre intérêt pour que celle-ci procède à la révision des instruments d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du SADR en date du 24 novembre 2016

Attendu que la MRC de Kamouraska a procédé à la révision de son schéma d'aménagement et de développement et que celui-ci est entré en vigueur le 24 novembre 2016 ;

Attendu que conformément à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance, dont notamment le plan d'urbanisme, et les règlements de zonage et de lotissement ;

Attendu que la MRC de Kamouraska, suite à une décision du conseil, est disposée à offrir aux municipalités constituantes, la possibilité que le service d'aménagement et de mise en valeur du territoire, soit mandaté pour qu'il procède à la révision complète des instruments d'urbanisme, et ce pour chacune des municipalités qui en feront la demande, afin d'assurer la concordance avec ledit schéma révisé et ce moyennant une compensation financière ;

Attendu que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth estime que la MRC de Kamouraska possède l'expertise et les ressources requises pour accomplir une telle tâche ;

Attendu, de plus, que les liens de communications entre la MRC de Kamouraska et la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth sont déjà bien établis ;

Attendu qu'un tel mandat devra faire l'objet d'une entente entre la MRC de Kamouraska et la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth afin d'établir les modalités de la prise en charge de la révision des instruments d'urbanisme ;

Attendu que dans le cadre de la prise en charge de la révision des instruments d'urbanisme des municipalités par la MRC de Kamouraska, cette dernière établira elle-même le calendrier de déroulement des travaux de révision ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame la conseillère LÉda Villeneuve

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth signifie à la MRC de Kamouraska son intention de lui confier la responsabilité de procéder à la révision complète des instruments d'urbanisme ;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth autorise le maire et la directrice générale secrétaire-trésorière à signer tout document relatif au mandat de révision des instruments d'urbanisme accordé à la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉE

Santé bien-être

Rés.034-2017 **Autorisation processus de réactivation du plan de développement**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseiller :

Que le Conseil autorise le processus de réactivation du plan de développement;
Que soient avisés les intervenants concernés.

ADOPTÉE

Varia

Rés.035-2017 **Appui -- Regroupement pour un Québec en santé**

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Pelletier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et **d'intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

3. D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

ADOPTÉE

Rés.036-2017 Proclamer la 3e semaine de février comme étant Les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont encore 9,9 % des jeunes Bas-laurentiens qui décrochent avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise Les Journées de la persévérance scolaire et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Léda Villeneuve
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

De déclarer la 3e semaine de février comme étant Les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité ;

D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;

De faire parvenir copie de cette résolution à la direction de COSMOSS Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

RÉS.037-2017 APPUI - REPORT DE LA RÉFORME DU PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;

CONSIDÉRANT que la méthode actuelle d'évaluation des terres, basée sur les transactions comparables, exerce une pression à la hausse sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les avis d'imposition envoyés à la suite du dépôt de nouveaux rôles d'évaluation foncière permettent d'observer une hausse majeure des taxes à payer par plusieurs exploitations agricoles enregistrées;

CONSIDÉRANT l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;

CONSIDÉRANT que 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;

CONSIDÉRANT la reconnaissance des caractéristiques particulières du secteur agricole dans le budget du Québec déposé le 17 mars 2016, énonçant que « le PCTFA a été introduit pour tenir compte des investissements importants que nécessitent les activités agricoles par rapport à d'autres secteurs de l'économie. Il vise également à assurer un traitement fiscal compétitif aux exploitants agricoles québécois par rapport à ceux des autres provinces canadiennes qui offrent toutes des mesures permettant d'alléger le fardeau foncier des entreprises agricoles »;

CONSIDÉRANT qu'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA par l'entremise de ce même budget, tant avec les représentants de l'UPA que ceux du milieu municipal;

CONSIDÉRANT que le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;

CONSIDÉRANT que les estimations réalisées par l'UPA et la Coop Fédérée (ÉcoRessources) à partir d'une grande variété d'avis d'imposition foncière ont permis de constater que la réforme aurait des impacts significatifs pour un nombre important d'entreprises agricoles, notamment celles de petite taille;

CONSIDÉRANT que de diminuer la couverture du programme pour tous ceux qui en bénéficient n'a rien de neutre sachant que les producteurs agricoles de partout dans le monde ont accès à des taux de taxation distincts ou à d'autres accommodements en matière de fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT que les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;

CONSIDÉRANT le retrait envisagé de tous les critères d'admissibilité au PCTFA, sauf ceux liés au statut d'exploitation agricole enregistrée et de la localisation en zone agricole;

CONSIDÉRANT que le retrait des critères d'admissibilité liés à la spécialisation pourrait mener à une qualification appréhendée au PCTFA de propriétaires dont la vocation n'est pas l'agriculture, mais qui possèdent des terres agricoles, et que cette qualification pourrait entraîner une diminution supplémentaire du taux de crédit, une situation discutable en ce qui concerne l'acceptabilité sociale du soutien de l'État à l'agriculture;

CONSIDÉRANT que le PCTFA doit être réformé autrement que par un transfert des coûts supplémentaires vers les producteurs et les municipalités;

CONSIDÉRANT l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération Québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

CONSIDÉRANT que les terres agricoles sont de plus en plus utilisées pour divers usages récréatifs sans que les producteurs en retirent des bénéfices ou des compensations (exemples : nombreux sentiers de VHR);

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH DEMANDE

➤ Au gouvernement du Québec

- De maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;

- De fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union des producteurs agricoles visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec

ADOPTÉE

Motions de félicitations

Rés.038-2017 Motion de félicitations au Comité de développement rural

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil adresse ses plus sincères félicitations au Comité de développement rural pour la réussite de l'activité course de raquettes du 4 février et ses remerciements à tous les bénévoles qui ont permis la réalisation de cette activité.

ADOPTÉE

Rés.039-2017 Motion de félicitations à mademoiselle Justine Pelletier

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Pelletier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil adresse ses plus sincères félicitations aux joueuses des Lynx de l'équipe féminine de Hockey collégial du Collège Édouard Montpetit et plus particulièrement à mademoiselle Justine Pelletier originaire de Saint-Onésime-d'Ixworth pour la sélection de leur équipe lors du tournoi international de hockey qui se tiendra à Washington du 17 au 20 février 2017;

QUE le Conseil souhaite à mademoiselle Justine Pelletier et aux membres de l'équipe des Lynx la meilleure des chances lors de ce tournoi international.

ADOPTÉE

Rés.040-2017 Motion de félicitations à l'Entrepreneur des chemins d'hiver

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gagnon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil adresse ses plus sincères félicitations à l'Entrepreneur Transport Pierre Dionne et surtout à son employé monsieur Reynald Martin pour l'excellence du travail de déneigement effectué à ce jour.

ADOPTÉE

Rés.041-2017 Motion de remerciements aux bénévoles

Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil adresse ses plus sincères remerciements aux personnes qui ont donné un précieux coup de main au déneigement de la patinoire, du Chalet des loisirs et de leurs accès;

ADOPTÉE

Rés.042-2017 Motion de félicitations aux gagnants de la bibliothèque le Colibri

Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil adresse ses plus sincères félicitations à mesdemoiselles Mathylde Dumais et Éryka Hudon ainsi qu'à monsieur Thomas Lévesque étudiants de l'École de l'Étoile Filante;

Que tous sachent que le dessin et le texte de chacun des étudiants deviendra partie intégrante du matériel du Club de lecture de l'été 2017.

ADOPTÉE

Période de questions (ouverture à 20h06, fermeture à 20h20)

La période de questions a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

Prochaine séance de travail

Lundi le 27 février 2017

Prochaine séance ordinaire

Lundi le 6 mars 2017

Rés.044-2017

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la séance soit levée à vingt-heures vingt (20h20).

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale, secrétaire trésorière

Je, Hélène Laboissonnière, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales